



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 2 novembre 2017
Idaff 278964 – CD/URB – AB/JPD – mb

Pétition de M. Frédéric Cerchia et consorts « Contre la démolition d'un espace vert, la construction d'un mur et 6 places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis chemin de Belle-Source 6 »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Pour mémoire, la Municipalité a déjà répondu le 22 juin 2017 à une question de M. Benoît Gaillard, déposée le 23 mai 2017 « Construction de nouvelles places de parc au chemin de Belle-Source » sur le même sujet.

En date du 10 août 2017, la Municipalité s'est prononcée sur le dossier de demande de permis de construire. Considérant, entre autre, que les oppositions étaient fondées, elle a décidé de refuser la demande de permis de construire en vertu de l'article 70 du Plan général d'affectation (PGA) qui traite des aménagements extérieurs, article intégré dans le chapitre 3.8 PGA « Esthétique, intégration des constructions et protection du patrimoine ». Les 21 opposants ont été informés de cette décision. Le propriétaire porteur du projet n'a pas fait recours ; le dossier est donc clos.

La pétition citée en titre est désormais caduque et peut être retirée des objets à traiter.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter



Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch